

Classe à horaires aménagés Musique instrumentale (de la 6^e à la 3^e)

Enseignement musical en partie sur le temps scolaire et dispensé par les professeurs artistiques au Conservatoire. L'enfant mène la formation artistique en parallèle du collège.

Il doit être capable de se mobiliser quotidiennement.

Ce choix est incompatible avec d'autres options au collège.

Enseignement musical hebdomadaire (4h30 à 5h45)

- Cours d'instrument individuel : 30 min à 45 min
- Formation musicale : 1h30 à 2h
- Pratique collective : 45 min à 1h30
- Culture musicale : 1h à 1h30 min

La durée varie en fonction du niveau de l'élève.

La pratique collective ainsi que le cours d'instrument ont le plus souvent lieu hors temps scolaire.

A partir du niveau 2C3 en formation musicale, sous un groupe de 10 élèves, le cours pourra être proposé hors temps scolaire.

Informations pratiques

- De la 6^e à la 3^e
- Enseignements payants (tarif 1 du conservatoire)

Candidatures

- Candidatures à partir du 12 février 2024 pour la rentrée 2024/2025
- Inscription définitive en ligne entre avril et mai 2024
- Une double inscription doit être effectuée au collège Jean XXIII et au Conservatoire
- Candidatures : <https://forms.gle/Ea3FnGjcRbgHaH4z6>

Conditions d'admission

La CHAM 6^e est accessible à partir du niveau 1C4 en formation musicale (1C3 validé en 2023-2024). Une dérogation sera possible pour les élèves en 1C3 (1C2 validé en 2023-2024) qui pourront suivre un cours de FM hors temps scolaire et intégrer le cours 1C4 CHAM l'année suivante. Pour les élèves candidats extérieurs au conservatoire, un test sera proposé.

L'admission en CHAM sera soumise à une commission de validation (Conservatoire, collège Jean XXIII) et ne sera effective que lorsque vous aurez reçu la confirmation d'inscription des deux établissements.

Etablissement partenaire:

Collège privée Jean XXIII – quartier Dornach
190 avenue Aristide Briand 68200 Mulhouse
03 89 42 38 57 – ecj23.org

Contact:

Conservatoire de Mulhouse
Quentin BUSSMANN, coordinateur de l'EAC
03.69.77.65.00 – quentin.bussmann@mulhouse.fr